

DEPARTEMENT DE L'AIN  
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE  
DU 28 MARS 2023

Délibération n° 007 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19  
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance :** Jean-Yves BREVET - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Gaëlle DIMBERTON – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT.

**Membre excusé ayant donné pouvoir :** Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) - Christophe DESMARIS (Pouvoir à Sébastien RIGAUDIER) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN)

**Membres présents à la séance :** 16

**Membre excusé ayant donné pouvoir :** 3

**Secrétaire de séance :** Pascale CAVILLON

**OBJET :** Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

**Rapporteur :** Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe I)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Oui l'exposé,**

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par M. le Maire annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET